



Dépôt d'une main courant

Par **Gilbar**, le **19/02/2020** à **14:47**

Bonjour,

Je suis prestataire dans une entreprise avec une mission de mise en oeuvre d'une RCC, et une salariée, mécontente, m'a menacé de déposer une main courante contre moi.

Comment savoir si cela a été fait ?

Que faire pour me défendre ?

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **19/02/2020** à **15:52**

Bonjour

Pour quelle raison cette salariée déposerait une main courante contre vous ?

Vous n'en dites pas suffisamment sur votre qualité de prestataire?

Par **youris**, le **19/02/2020** à **15:59**

bonjour,

une main courante est un registre sur lequel sont consignées, à mesure qu'elles se produisent, les activités des services de police dans un commissariat.

le dépôt d'une main courante ne déclenche pas automatiquement l'action publique.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11182>

salutations

Par **gilbar1**, le **20/02/2020** à **07:36**

Bonjour,

J'ai été missionnée, en tant que prestataire externe, pour remplacer la DRH démissionnaire, et en attendant le recrutement d'une nouvelle DRH, pour être DRH de transition, pour une durée de 3 à 6 mois. La Direction Générale m'a demandé de mettre en oeuvre une Rupture conventionnelle collective pour permettre à 25 personnes de partir, dont des salariés pouvant prendre leur retraite à taux plein, avec des mesures financières incitatives. Dans l'équipe RH, une salariée est concernée. Le départ dans le cadre de la RCC étant exclusivement volontaire, cette personne estime être victime de "pression" de ma part, et s'est appuyée sur le fait que je lui avais adressé un mail lui indiquant qu'elle n'avait pas fermé son bureau à clé (ce qu'elle fait habituellement) avant de partir. Sa réponse à mon mail (3 lignes) étant disproportionnée (elle m'a écrit que je n'avais aucun droit sur elle, que je n'étais qu'une "prestataire externe", que je lui mettais la pression pour qu'elle parte...", je lui ai dit, à la réception de son mail "vous êtes pathétique, je vous plains". Elle m'a alors menacée de déposer une main courante contre moi, m'a répété que je n'étais rien, que je n'avais aucun droit et que je lui mettais la pression pour qu'elle parte.

Je lui ai fait un mail d'excuse, en précisant que je ne mettais la pression à personne, et que chacun était libre de dire ou faire ce qu'il voulait, etc.

Je ne sais pas si elle a mis sa menace à exécution, et si c'est le cas, je voudrais savoir comment me défendre.

Merci pour votre aide.